

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 13/12/2016

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE –
Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE -
Stéphane LHUISSIER

Absente excusée : Aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 15/11/2016

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 2 sur 6

ORDRE DU JOUR

1. Point budgétaire
2. Décision modificative au budget
3. Subventions associations
4. PLU
5. CDG : Convention ACFI
6. Organisation vœux du Maire et repas des ainés (colis)
7. PNR Garrigues de l'Uzège
8. Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI
9. DIA GIVOGUE/TAULEMESSE –FERRERA
10. DIA COURBEY/ BROQUIN
11. Modification Plan Communal de Sauvegarde
12. Représentation à la Commission Locale d'Information
13. Questions et informations diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1. POINT BUDGETAIRE

Le Maire a présenté le Prévisionnel des dépenses fin 2016. L'évaluation est la suivante :

- Charges à caractère général : 54 446 € pour une prévision initiale de 55 700 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 89 890 € pour une prévision initiale de 89 572 €
- Autres charges de gestion courante : 57 012 € pour une prévision initiale de 59 965 €
- Charges financières : 10 628 € pour une prévision initiale de 10 630 €
- Charges exceptionnelles : 242 € pour une prévision initiale de 41 712 €

Cette prévision permet de dégager un bénéfice net pour l'année proche de 8000 € pour une prévision initiale de 3032 €.

Ce bon résultat, à confirmer avec les chiffres définitifs, ne doit pas masquer que l'Administration fiscale demande à la commune un résultat d'exercice au moins égal au montant de la dette à rembourser l'année prochaine (21 500 € environ).

Cette dette se résorbe progressivement (- 35 % en 3 ans) pour atteindre la moyenne des communes comparables (moins de 500 habitants) en 2017.

2. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de 4423 euros du compte 2135, opération 37 (bâtiments communaux), au compte 2112, opération 34 (voiries), au motif du règlement de travaux voiries éligibles aux subventions intempéries de l'année 2014. Cette opération est blanche pour le budget général. Les subventions afférentes seront reçues en 2017.

3. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Frédéric PUGNERE fait état de la réunion de la commission Fêtes et Cérémonies, avec les Présidents d'Associations qu'il a présidé le 1^{er} décembre.

La plupart des Présidents d'Associations sont favorables à donner une contribution à l'équipement de la salle des fêtes (bouteilleur et four) en lieu et place d'une partie de leur subvention.

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 6
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal propose de verser une subvention uniforme de 700 € à chaque association (hormis Tave Pêche Environnement, 200 €), avec une contribution à l'équipement de la salle des fêtes au prorata de son utilisation. Cette contribution serait la suivante :

- AGLD : 600 €
- Comité Lou Brugas : 500 €
- Chasse : 200 €
- LVS : 200 €
- APE : 100 €

La proposition est adoptée par 8 voix pour et 3 abstentions.

4. PLU

Le Maire fait un résumé de la réunion des Personnes Publiques Associées du 23 novembre qui a fait émerger trois nouvelles problématiques :

- a. L'accès aux zones IIAU, coté Est Village avec deux solutions côté nord :
 - Accès routier par les chemins en copropriété de MM Lhuissier, Baron et Binder ; accès piéton en traversant le chemin en copropriété de Mme Mazzocut, M. Boissier et MM Taulemesse et Ferrera.
 - Séparation de la zone IIAU en une zone IIAU et une zone IAU.

Les deux solutions figureront au dossier, la première est en cours d'instruction.
- b. Le zonage Exzeco sera intégré au projet de PLU. La parcelle C680 sera laissée en zone UB avec surélévation des constructions (TN+0.80 m).
- c. Une étude est lancée pour dimensionnement du réseau électrique dans les zones IIAU (coût du devis : 1320 €).

5. ORGANISATION DU REPAS DES AINES

- a. Règle d'éligibilité des invités
Compte tenu de l'évolution des modes de vie des aînés le Conseil Municipal débat de l'intérêt de maintenir la règle de « définition » des aînés à l'âge de 60 ans ou de passer progressivement cet âge à 65 ans (dérive de un an par an).
Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 3 voix contre, le maintien de l'âge d'éligibilité à 60 ans. En 2017, la question sera réexaminée.
- b. Le menu du repas sera le suivant :
 - Foie gras, fourni et préparé par la mairie
 - Cassolette de queues de gambas et pétoncles
 - Joue de porc
 - Assiette de mignardises

6. PNR GARRIGUES DE L'UZEGE

Deux nouvelles réunions se sont tenues les 24 novembre et 8 décembre en présence du Maire, d'un Adjoint et d'un représentant de la Commission Patrimoine et Environnement. Le périmètre du futur parc a été voté :

- 80 communes : 32 communes du Pays d'Uzes, 9 du Pont du Gard, 12 d'Ales, et 9 de l'Agglomération du Gard Rhodanien (LE PIN, GOUDARGUES, MONTCLUS, LA ROQUE SUR CEZE, VERFEUIL, SAINT MARCEL DE CAREIRET, SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS, CORNILLON, SAINT ANDRE D'OLERARGUES).
- 65 000 habitants
- 12 500 ha

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 6
--	---------------------------------	--

Si l'Etat donne feu vert à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège, l'adhésion au parc se fera, commune par commune, en 2021, par délibération des conseils municipaux qui le souhaiteront. Une association pour accompagner la démarche et élaborer la charte du Parc sera créée en mars 2017 ; les communes y adhéreront par délibération de leur Conseil Municipal.

7. CDG : CONVENTION ACFI

La question est reportée à une prochaine réunion.

8. MOTION CONTRE LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX EPCI

La question est reportée à une prochaine réunion.

9. DIA GIVOGUE/TAULEMESSE –FERRERA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle A648 mais de l'exercer au prix de 0 € sur une partie de la parcelle en copropriété A651 ; cette partie est celle qui sépare la parcelle communale A652 de l'accès piéton à la future zone IIAU.

10. DIA COURBEY/ BROQUIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien considéré.

11. DIA SAS BRUNEL / BRUNEL

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien considéré.

12. MODIFICATION PLAN DU COMMUNAL DE SAUVEGARDE

a. Le PCS sera modifié ainsi :

- Responsabilité de la Cellule Transmission : Raphaël CHEVALARD
- Responsabilité de la Cellule Reconnaissance Logistique : Frédéric PUGNERE

b. Création du DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

- Le DICRIM sera créé avec l'aide de la structure Predict dans le courant de l'année 2017

c. PPI 10 kms

- LE PIN n'est finalement pas concerné ; Marcoule conservant son PPI 10 kms.

13. REPRESENTATION A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)

Le Maire est le Correspondant de la CLI. Anne LUPIAC et Stéphane LHUISSIER assurent le rôle de Délégués.

14. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier réunions du Conseil Municipal 2017

Le calendrier est le suivant : 10 janvier, 21 Février, 14 Mars, 18 Avril, 16 Mai, 27 Juin, 12 Septembre, 10 Octobre, 14 Novembre, 19 Décembre, 9 janvier 2018.

Soirée Occitane

Il est à noter une grande satisfaction des participants à la soirée

Le bénéfice net de la soirée du de 511 € sera réparti entre la Commission Culture et Occitanie (311 €) et l'école (200) pour le voyage organisé pour les enfants en 2017.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 6
--	---------------------------------	--

Courrier demande interdiction « raves partys »

Un courrier du Président du Massif de l'Yeuseraie dont LE PIN fera partie au 1/1/2017, a été transmis à M. Le Préfet, lui demandant d'interdire les Raves Partys. Le Maire et le Conseil Municipal de LE PIN soutiennent cette demande.

Composition du conseil communautaire d'agglomération du Gard Rhodanien

Bagnols et Pont-Saint-Esprit perdent un conseiller chacun au profit de Saint Laurent des Arbres qui entre dans l'Agglomération du Gard Rhodanien au 1/1/2017.

Scène Campagne (PER)

L'abandon du Projet Scène Campagne (maintenant appelé Pôle d'Excellence Rural) a été annoncé par le Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien le 12 décembre au début du Conseil communautaire. Le Maire de LE PIN, qui faisait partie des opposants au projet se réjouit de cette décision, car elle soulagera les finances de l'Agglomération du Gard Rhodanien (donc des contribuables) pour un projet dont la pertinence n'a jamais été démontré. Il faut souligner le bien-fondé de la décision qu'elle qu'en soit sa justification tardive (non financement par le Département) même si, prise plus tôt, elle aurait évité de nombreux frais d'étude.

Accès au site internet de la mairie

Stéphane LHUISSIER présente les statistiques des années 2015 et 2016 montrant une forte progression en 2016 (plus de 1000 connexions certains mois de l'année 2016).

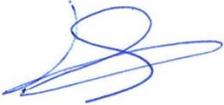
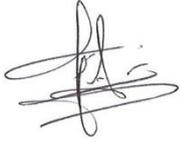
Accès aux éléments de patrimoine par le site internet de la mairie

Une carte, élaborée par Stéphane LHUISSIER, sur laquelle figurent les éléments de patrimoine est maintenant accessible sur le site de la mairie. Dans les prochains mois l'accès aux données sera amélioré.

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 6 sur 6

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Sylvie LARCHEVEQUE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	